

Programme de bourses de recherche avancée

Objectifs, règlement et principes d'application Concours 2025/2027

Novembre 2024



Table des matières

1.	Objectifs	2
2.	Admission	5
3.	Procédure de dépôt des candidatures et délai	6
4.	Indemnités	7
5.	Modalités d'attribution et de notification	8
6.	Publications et engagements	8
7.	Directives concernant l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle (IA)	9
8.	Informations complémentaires	11

1. Objectifs

Les principaux objectifs du programme de bourses du Centre d'Études Olympiques (CEO) sont de promouvoir la recherche avancée sous l'angle des sciences humaines ou sociales par des chercheurs expérimentés, dans des thèmes de recherche prioritaires identifiés par le CIO à chaque nouvelle édition, et de favoriser la collaboration entre la communauté universitaire et le CIO.

Pour l'édition 2025/2027, les thèmes prioritaires de recherche sont les suivants :

CONTRIBUTION DU SPORT ET DE L'OLYMPISME A LA REALISATION DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD) FIXES PAR LES NATIONS UNIES

La priorité est donnée aux deux thèmes de recherche suivants :

1. Contribution des projets, programmes et politiques de sport communautaire et des projets de développement par le sport à la réalisation des domaines suivants, prioritaires dans le cadre de la stratégie Olympisme365 du CIO :

- Sport, éducation et moyens de subsistance
- Sport, égalité et communautés inclusives
- Sport, santé et communautés actives
- Sport, paix et communautés sûres
- Innovation
- Sport urbain et bien social

Nous encourageons les propositions qui :

- intègrent dans leur périmètre les économies émergentes et les pays en développement;
- envisagent des solutions innovantes et créatives en s'appuyant sur l'entreprise sociale, la technologie et le sport pour contribuer au développement durable ; et
- comparent les approches basées sur le sport avec d'autres types d'interventions.

ENTRAINEURS SPORTIFS

2. Programmes nationaux d'entraînement pour les sports olympiques et dans les pays de différentes régions du monde, y compris les pays du Sud

La priorité est accordée aux propositions portant sur au moins deux des aspects suivants:

- Stratégies, politiques et programmes réussis pour les entraîneurs au niveau national.
- Parcours éducatif suivi par les entraîneurs (par exemple depuis la pratique du sport au niveau local jusqu'au sport d'élite à) et approche pédagogique des programmes.
- Accentuation de la présence des femmes entraîneuses.
- Passage du niveau d'entraîneur amateur au niveau d'entraîneur professionnel.

3. Renforcer les procédures d'élaboration des politiques et les capacités institutionnelles en particulier pour ce qui est des systèmes sportifs communautaires nationaux / régionaux ou les initiatives liées au développement par le sport à l'échelle nationale ou régionale dans les domaines suivants (en mettant l'accent sur les économies émergentes et les pays en développement) :

- Protection et prévention des préjudices et des abus dans le sport
- Approches équitables, inclusives et accessibles comme condition préalable au renforcement du rôle du sport en tant que moteur du développement durable
- Durabilité environnementale

ESPORTS AND E-GAMES

La priorité est donnée aux deux thèmes de recherche suivants:

4. Intégrité en matière d'e-sport

- Identification et atténuation des menaces liées à l'intégrité du sport, notamment la corruption et la manipulation de compétitions, dans toutes les sphères pertinentes de l'industrie du jeu vidéo (y compris les jeux physiques, de simulation et jeux traditionnels d'e-sport) en tenant compte du [Code d'éthique](#), des [Principes universels de base de bonne gouvernance](#) et du [Code du Mouvement olympique sur la prévention de la manipulation de compétitions](#).
- Adapter les initiatives de sensibilisation à la lutte contre la corruption et à la prévention de la manipulation de compétitions pour cibler les joueurs, les membres de leur entourage et les parties prenantes concernées.

5. La participation des femmes aux jeux vidéo

Stratégies et initiatives visant à renforcer la participation des femmes dans la communauté du jeu vidéo, en mettant l'accent sur les obstacles pouvant freiner l'accès à cet univers, la promotion d'environnements de jeu inclusifs et le développement de contenus et d'événements centrés sur les femmes.

JEUNES ATHLETES D'ELITE

La priorité est donnée aux deux thèmes de recherche suivants :

6. La voix des jeunes athlètes d'élite

- Consultation et mobilisation des organisations sportives (CNO, FI, fédérations nationales) au niveau national ou international auprès de jeunes athlètes (moins de 18 ans).
- Thématiques d'intérêt : sujets abordés dans les consultations, approches de consultation adaptées aux enfants, périodicité, diversité des groupes de population consultés (en fonction du genre, de l'appartenance à une minorité ou d'un autre statut de vulnérabilité), typologie des canaux de mobilisation et mécanismes d'information sur les doubles carrières.
- Une préférence est accordée aux projets de recherche qui comportent une analyse comparative entre des pays de différents continents.

7. Jeunes athlètes : prévention de la corruption dans le sport et de la manipulation de compétitions - Politiques en matière d'intégrité dans le sport

- Adapter les initiatives de sensibilisation à la lutte contre la corruption et à la prévention de la manipulation de compétitions pour cibler les jeunes athlètes.
- Rendre accessibles aux jeunes athlètes les mécanismes actuels de lutte contre la corruption et de prévention de la manipulation de compétitions. (Par ex. Hotline "[intégrité et conformité](#)" du CIO).

L'IA ET LE SPORT

8. L'IA et la prévention de la corruption dans le sport

- L'IA au service de l'intégrité et de la prévention des pratiques de corruption par les organisations sportives et les parties prenantes du Mouvement olympique.
- Comment identifier et atténuer les risques de corruption liés à l'IA.

PRATIQUE DU SPORT EN TOUTE SECURITE: PROTECTION DES ATHLETES ET SANTE (MENTALE)

La priorité est donnée aux quatre thèmes de recherche suivants :

9. Initiatives en matière de protection et de santé mentale dans le sport tenant compte des spécificités culturelles

- Élaborer des stratégies pour promouvoir les pratiques de protection et/ou de santé mentale, en tenant compte des contextes, des cultures et des ressources locales, en particulier dans les pays du Sud.
- Mise en œuvre d'initiatives efficaces en matière de protection et de santé mentale.

10. Passer d'une politique de protection à une culture de protection dans le sport

Faciliter le changement culturel au sein des organisations sportives en examinant des études de cas dans lesquelles une culture de protection a été mise en œuvre avec succès.

11. Comprendre et combattre les abus en ligne dans le sport

Impact des abus en ligne sur la santé mentale et les performances des athlètes, et bonnes pratiques en vue de la création d'un environnement numérique plus sain.

12. La santé des athlètes féminines d'élite

- Perceptions et expériences des athlètes féminines adultes (plus de 18 ans) concernant leurs besoins en matière de santé et le niveau de couverture de ces besoins par l'offre de soins de santé dans le contexte du sport de haut niveau, à la fois lorsqu'elles participent à des événements de compétition tels que les Jeux Olympiques et dans le cadre du suivi médical tout au long de l'année.
- Soutenir l'offre de soins de santé lors des Jeux Olympiques et/ou des initiatives spécifiques pour la santé des athlètes féminines entre les Jeux et une fois qu'elles ont pris leur retraite.

2. Admission

Peuvent être candidats les enseignants universitaires et chercheurs ayant obtenu leur doctorat, occupant pour toute la durée de la bourse (depuis le dépôt de la candidature jusqu'à la remise du rapport final) une fonction universitaire/de chercheur ou étant affiliés à une université.

Les candidats doivent soumettre une proposition directement liée à au moins un des domaines de recherche susmentionnés. Les projets de recherche seront acceptés uniquement si les candidats justifient clairement que les résultats seront pertinents au regard de la problématique actuelle du domaine prioritaire concerné.

Les projets relevant des sciences naturelles (à savoir la biomécanique, la physiologie, la médecine, les neurosciences, etc.) n'entrent pas dans le champ d'application de ce programme.

Les autres critères d'admission sont les suivants :

- Les candidats doivent maîtriser le français ou l'anglais.
- Les candidats peuvent se présenter individuellement ou collectivement.
- Dans le cas d'une candidature collective :
 - un des membres du groupe devra être nommé chercheur principal et assurer le lien avec le CEO ;
 - l'ensemble des membres du groupe de recherche devra répondre à tous les critères d'admission. Toutefois, dans des circonstances particulières, un membre du projet pourrait être un représentant d'une organisation sportive, d'un organisme gouvernemental ou d'une institution non universitaire si sa contribution au projet est essentielle et clairement justifiée ;
 - les candidatures collectives interdisciplinaires et interculturelles sont encouragées.

Ces critères d'admission seront strictement appliqués.

3. Procédure de dépôt des candidatures et délai

Les dossiers de candidature et toute la documentation complémentaire devront être rédigés dans l'une des deux langues officielles du Mouvement olympique, à savoir le français ou l'anglais.

Les dossiers de candidature complets devront comprendre les informations suivantes :

1. Le [formulaire officiel de candidature](#) dûment complété (cf. la « [marche à suivre pour compléter les formulaires de candidature](#) »).
2. Une preuve officielle et actuelle d'emploi (annexe 1), incluant le statut universitaire/de chercheur, rédigée sur papier à en-tête et validée par l'université du candidat. Dans le cas d'une candidature collective, ce document est demandé pour chaque membre.
3. Un bref curriculum vitae (2 pages maximum) du candidat et, s'il s'agit d'une candidature collective, des membres de l'équipe de recherche, fournissant des informations essentielles sur la formation, les responsabilités académiques antérieures et actuelles ainsi que les antécédents professionnels, l'expérience en matière de recherche et les récompenses liées ou pertinentes pour la candidature (annexe 2).
4. Si la proposition de recherche implique la collaboration avec d'autres partenaires/organisations, lettre(s) de soutien confirmant leur engagement (annexe 3).
5. Si la proposition de recherche implique des entretiens, des enquêtes ou toute autre méthodologie impliquant des personnes et/ou des données personnelles, un certificat indiquant que le projet a été approuvé par le comité d'éthique de l'université du chercheur principal (annexe 4).
6. Les candidats sont priés de prendre note des lignes directrices concernant l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle (IA) (voir section 7) et d'indiquer s'ils ont utilisé un outil d'IA pour développer leur candidature.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée à minuit CET le **lundi 27 janvier 2025**.
Passé ce délai, les dossiers incomplets ou les candidatures tardives ne seront pas acceptés.
Le CEO enverra une confirmation de l'acceptation de la candidature au plus tard le lundi 3 février 2025.

4. Indemnités

Les candidats sélectionnés recevront une bourse de recherche de 40 000 USD maximum par projet. Le comité de sélection du programme de bourses décidera du montant total alloué après analyse de tous les éléments de la candidature.

DEPENSES COUVERTES

Les dépenses de recherche directement liées et essentielles au projet, comme suit :

- frais de voyage (en classe économique) et de séjour en dehors du lieu de résidence du candidat et autres dépenses liées à la recherche essentielle sur le terrain;
- frais de traduction ;
- hébergement et développement de sites web ;
- logiciels non fournis par l'université ;
- ateliers et groupes de discussion ;
- honoraires d'experts;
- Activités visant à garantir que les résultats finaux / recommandations du projet de recherche soient partagés avec les parties prenantes concernées du Mouvement olympique.
- autres dépenses de recherche pertinentes.

Les frais d'assistance à la recherche et de transcription seront pris en charge s'ils sont essentiels et dûment justifiés. Le temps consacré au projet par les candidats doit être au moins égal ou supérieur à celui du ou des assistants de recherche. Le nombre de jours et le détail des tâches à effectuer ainsi que le tarif journalier doivent être précisés.

Les dépenses liées à la diffusion des résultats de la recherche au sein de la communauté académique sont acceptées jusqu'à concurrence de 15 % du budget total.

DEPENSES NON COUVERTES

- Salaire du/des candidat(s) et/ou avantages sociaux, assurance comprise ;
- Frais d'inscription à des cours ;
- Frais généraux ou soutien institutionnel ;
- Dépenses antérieures à la date d'attribution de la bourse ;
- Achat de matériel technologique (ordinateur, appareil photo, caméra, etc.).

La bourse sera versée par le biais de l'université du candidat retenu (ou chercheur principal) selon le calendrier suivant : une moitié à la signature du contrat, un quart après soumission du deuxième rapport intermédiaire et un quart après réception et validation du rapport de recherche final.

5. Modalités d'attribution et de notification

Le comité de sélection du concours est composé d'experts universitaires de renommée internationale dans le domaine des études olympiques, ainsi que d'un représentant du CEO.

L'administration du CIO et une sélection de [répondants académiques](#) participent également au [processus de sélection](#). Les décisions sont basées sur la qualité du dossier de candidature, l'importance de la recherche proposée pour au moins un des domaines de recherche prioritaires, la pertinence des résultats attendus pour les programmes et/ou activités du CIO, la faisabilité du projet et la capacité du(des) candidat(s) à mener à bien la recherche de manière satisfaisante.

A noter qu'il s'agit d'un programme compétitif avec un montant fixe de fonds à attribuer pour chaque édition.

Les résultats du concours seront notifiés aux candidats en juin 2025.

6. Publications et engagements

Toutes les bourses sont subordonnées à la signature du "Contrat lié au projet de recherche" ("le Contrat") par le candidat retenu, ou le chercheur principal dans le cas de demandes collectives, et son université. Le Contrat décrit les modalités et les conditions de la collaboration entre le boursier, son université et le Centre d'Études Olympiques. Les candidats, ou les chercheurs principaux en cas de demandes collectives, sont priés de lire le [contrat](#) et d'en informer leur université avant de soumettre une demande.

Les boursiers devront programmer au moins trois séances avec les membres de l'administration du CIO associés au projet :

1. une au début de la recherche, pour s'assurer d'une vision commune sur la recherche à mener et partager toute information pertinente ;
2. une au milieu du projet, pour examiner les résultats préliminaires ;
3. et la dernière après la soumission du rapport final, pour commenter les résultats.

Pour les boursiers qui n'ont pas besoin de consulter les collections du CEO, les rencontres seront organisées en ligne. Il est vivement recommandé à ceux qui prévoient de consulter les collections du CEO de combiner en un seul voyage à Lausanne une des séances avec le personnel du CIO et leur visite au CEO.

Les boursiers s'engagent à fournir au CEO les documents suivants (version électronique), en français ou en anglais :

- Deux rapports intermédiaires tous les sept mois après la signature du contrat, décrivant la progression du projet (2 000 mots maximum) et un aperçu des dépenses encourues jusque-là ;
- Un rapport de recherche final avant mi-juin 2027. Le rapport final, qui pourra être publié par le CEO, sera constitué de trois parties :
 1. Premier document (environ 8 000 – 12 000 mots) :
 - un résumé (200 mots maximum) et une liste de mots clés ;
 - une synthèse comprenant une courte description du sujet de recherche et de ses objectifs et soulignant les principaux résultats, conclusions et recommandations le cas échéant (environ 1 200 – 2 000 mots) ;
 - le rapport incluant le sujet de recherche et ses objectifs ; la méthodologie appliquée ; et une présentation détaillée des résultats, conclusions et recommandations, le cas échéant, du projet de recherche ;
 - Les annexes comportant toute information additionnelle intéressante pour le projet.
 2. Deuxième document :
 - Un infographique résumant les objectifs, la méthodologie et les résultats clés du projet de recherche.
 3. Troisième document :
 - Une comptabilité financière de tous les fonds fournis par le CEO. Cette dernière partie doit être envoyée dans un document séparé ([modèle](#) fourni par le CEO).

Les boursiers sont encouragés à publier/diffuser les résultats de leur recherche au sein du milieu universitaire. Ils veilleront également à ce que toutes les publications ou productions ultérieures, utilisant tout ou partie des résultats obtenus dans le cadre de la bourse de recherche, mentionnent de manière appropriée le Centre d'Études Olympiques du CIO et le programme de bourses de recherche olympique avancée. En outre, ils partageront ces publications ou productions avec le CEO.

7. Directives concernant l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle (IA)

Le CEO reconnaît l'utilisation croissante des outils d'intelligence artificielle dans la recherche et les publications universitaires. Si l'IA peut considérablement améliorer l'efficacité, l'innovation et l'impact de la recherche et réduire les problèmes linguistiques potentiels, l'utilisation d'outils d'IA doit être compatible avec des considérations éthiques ainsi qu'avec la transparence et l'intégrité académiques.

Sur la base de ce qui précède, les présentes directives fournissent un cadre pour l'utilisation appropriée des outils d'IA dans la recherche financée par le CEO et visent à exploiter les possibilités qu'apporte l'IA à la recherche universitaire tout en veillant à ce que 1) le travail demeure le fruit des propres efforts intellectuels des universitaires et 2) qu'il y ait une protection contre les risques potentiels.

Tous les candidats et les boursiers doivent se conformer aux lignes directrices suivantes :

1. Transparence et reconnaissance

- **Divulgarion de l'aide apportée par l'IA:** Toute utilisation d'outils d'IA, y compris pour la rédaction, la relecture, le résumé ou l'analyse de données, doit être explicitement reconnue dans les candidatures et/ou tous les rapports de recherche du candidat.
- **Intégrité de l'auteur:** Le contenu généré par l'IA ne doit pas remplacer la pensée originale et l'analyse critique attendues des candidats et des boursiers. L'IA doit être un outil d'assistance et non une source primaire.

2. Protection des données et de la vie privée

- **Informations sensibles:** Les outils d'IA ne doivent pas être utilisés pour traiter des données sensibles, confidentielles ou protégées.
- **Conformité avec les lois sur les données:** Veillez à respecter toutes les lois et réglementations pertinentes en matière d'éthique, de protection des données et de la vie privée, en particulier lorsque vous traitez des données à caractère personnel.

3. Propriété intellectuelle (PI) et originalité

- **Respect des droits de propriété intellectuelle:** Utilisez l'IA de manière responsable en n'enfreignant pas les droits de propriété intellectuelle. Il s'agit notamment d'éviter de générer des contenus qui imitent des œuvres protégées par des droits de propriété.
- **Prévention du plagiat:** Les candidats et les titulaires de subventions sont responsables de l'originalité et de l'intégrité de leurs travaux. Les boursiers sont tenus de vérifier, au moyen d'un outil en ligne approprié de lutte contre le plagiat, que le contenu généré par l'IA et inclus dans le rapport final ne constitue pas un plagiat.

4. Utilisation éthique et sensibilisation aux préjugés

- **Considérations éthiques:** Soyez conscient des implications éthiques et/ou des exigences nationales en matière d'éthique liées à l'utilisation de l'IA dans la recherche et tenez-en compte.
- **Préjugés et exactitude:** Reconnaître que les outils d'IA peuvent présenter des préjugés inhérents ou un manque de précision. Les candidats et les boursiers doivent évaluer de manière critique les informations générées par l'IA et les corroborer avec d'autres sources pertinentes.

8. Informations complémentaires

COMITÉ DE SÉLECTION

Pour le programme de bourses de recherche olympique avancée 2023/2025, le Centre d'Études Olympiques a reçu 42 candidatures et [alloué 7 bourses](#). Le comité de sélection, qui est chargé de recommander au CEO les projets à récompenser, était composé des experts suivants :

- Mahfoud AMARA (Qatar University, Qatar)
- Dikaia CHATZIEFSTATHIOU (Canterbury Christ Church University, Grande Bretagne)
- Marion KEIM LEES (University of the Western Cape, Afrique du Sud)
- Sigmund LOLAND (Norwegian School of Sport Sciences, Norvège)
- Hisashi SANADA (Tsukuba University, Japan)
- Tracy TAYLOR (RMIT University, Australie)
- Paul WYLLEMAN (Vrije Universiteit, Belgique)

LISTE COMPLETE DES PROJETS RECOMPENSES

La liste complète des projets financés par le Centre d'Études Olympiques depuis la création de ses programmes de bourses en 1999 est disponible [ici](#). Disponible en anglais uniquement, cette liste est organisée par thèmes et propose l'accès au texte intégral du projet lorsque ce dernier est disponible en ligne.

SECRETARIAT

Pour de plus amples informations concernant le programme de bourses de recherche olympique avancée, veuillez contacter le CEO [par courriel](#) ou téléphone (+41 21 621 6611).

Pour en savoir plus sur les activités et les collections du Centre d'Études Olympiques du CIO, veuillez consulter nos [pages Internet](#).